

Image not found or type unknown



25 mois d interim suivie d un cdd du plus de 18 mois

Par **bellaju**, le **21/01/2013** à **11:30**

Bonjour,

je travail depuis avril 2009 dans une société. je fait 13 mois d intérim sur un poste.
Puis j ai enchaîner 12 mois intérim sur un autre poste. J ai eu 2 mois de pause sans travailler avant qu il me fasse signer un CDD de 3 mois pour remplacement maternité puis un CDD sans date en remplacement d un congé parentale sur le poste que j occuper déjà avant.
L intérim ne doit pas dépasser 18 mois normalement mais je ne sait pas si cela concerne le même poste ou pas??
Fallait t il un délai de carence plus long que 2 mois??
Et un CDD pour remplacement de congé parentale peu bien dépasser 18 mois???
Merci pour votre réponse.

Par **doudinou51**, le **21/01/2013** à **15:02**

bonjour,

ton probleme est assez complexe j'ai vécu une histoire un peu similaire mais la loi est compliquée cela dépend de tes contrats, de savoir si tu avais toujours le même poste etc si je peux te donner un conseil fais comme moi renseigne toi auprès d un juriste j en connais un très sérieux sur le site sos aide juridique si ca peux t aider

Par **doudinou51**, le **21/01/2013** à **15:02**

bonjour,

ton probleme est assez complexe j'ai vécu une histoire un peu similaire mais la loi est compliquée cela dépend de tes contrats, de savoir si tu avais toujours le même poste etc si je peux te donner un conseil fais comme moi renseigne toi auprès d un juriste j en connais un très sérieux sur le site sos aide juridique si ca peux t aider